

LE PUBLICISTE.

Cinquieme jour complémentaire, an VI.



21 Sep 1798

Audience donnée par l'électeur de Bavière au résident de la république française. — Réponse de la légation française à la demande faite par la députation d'Empire de retirer les troupes françaises qui se trouvent sur la rive droite du Rhin. — Cinquieme lettre sur les mœurs des Anglais. — Arrivée à Paris du ministre plénipotentiaire de Portugal. — Projet de résolution relatif aux ventes de domaines nationaux.

TURQUIE.

De Constantinople, le 28 thermidor.

Le grand-seigneur s'est déterminé, sur les représentations du multi, à faire en personne un pèlerinage à la Mecque, accompagné de ce chef de la loi musulmane, de plusieurs imams & derviches, & escorté par une troupe nombreuse de janissaires & de sphahis. L'objet de ce pèlerinage est de ranimer la dévotion des Turcs pour le tombeau de Mahomet.

ITALIE.

De Florence, le 17 fructidor.

Vu les circonstances où se trouve le royaume de Naples, on y arrête la plupart des lettres destinées pour l'étranger : néanmoins il en est parvenu quelques-unes qui annoncent que la cour est dans la plus vive agitation ; qu'elle a fait passer en Sicile un grand nombre de troupes ; qu'on organise les milices dans les deux royaumes, & que l'on présume que le plan du gouvernement est, en cas de guerre, de prendre une défensive vigoureuse, en assurant à l'armée & aux milices une retraite en Sicile ; d'où, moyennant l'assistance des escadres anglaises, on sera à-peu-près certain de pouvoir traîner la guerre en longueur & attendre les événements.

ALLEMAGNE.

De Munich, le 25 fructidor.

Le résident de France Alquier, qui a eu sa première audience de l'électeur, est chargé, à ce que l'on assure, de demander à notre cour les contributions consenties par elle à Plaffenhoffen, & qui auroient dû être acquittées il y a deux ans.

Les Impériaux campent ; & suivant des nouvelles certaines, d'autres troupes impériales sont en marche pour la Bavière. On prétend que c'est parce que notre électeur craint beaucoup une révolution.

Bulletin de Rastadt, du 29 fructidor.

Seconde note des ministres français.

Les soussignés ministres plénipotentiaires de la république française pour la négociation de paix avec l'Empire germanique, ont reçu le 25 du courant une seconde note de la députation de l'Empire, qui leur a été transmise par le ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur.

Cette note a particulièrement pour objet de demander la retraite des troupes de la république qui se trouvent sur la rive droite. Les soussignés invitent la députation de l'Empire à se bien pénétrer de cette vérité, rendue si sensible depuis l'ouverture des négociations, que le directeur exécutif veut sincèrement la paix & une réconciliation prompte & parfaite entre les deux états, qu'il ne desirerait tant que de voir non-seulement diminuer, mais cesser entièrement, par l'heureuse inutilité des mesures de pré-

caution, les circonstances encore attachées à l'état actuel des affaires & à cette incertitude des événements indépendantes de la volonté. La députation de l'Empire, de son côté, ne peut manquer de connoître que la demande qu'elle renouvelle aujourd'hui est prématurée ; que l'abandon des positions militaires devant être la première conséquence d'une pacification effectuée, il n'y a point de raison péremptoire pour que les troupes de la république se retirent de l'autre côté du Rhin. En répétant cette observation essentiellement juste, les soussignés en saisiront l'occasion pour détruire une assertion très-hasardée répandue dans le public, & que les ennemis du nom français ne seront pas fâchés sans doute d'accréditer. On a dit que les troupes de la république avoient dépassé la ligne d'armistice, les ministres plénipotentiaires de la république française démentent formellement ce prétendu fait, ils affirment que les troupes de la république n'ont point outrepassé les lignes déterminées pour les deux armées.

Cet exemple, auquel il seroit facile d'en ajouter d'autres, doit avoir averti la députation de l'Empire de se prémunir contre les rapports de tout genre, exagérés ou absolument faux, qui lui auront été ou qui lui seront faits à l'avenir, toujours dans l'espérance d'aggraver les esprits & peut-être de dérober à l'attention publique des desseins véritablement hostiles. Personne n'ignore, que quelques maux particuliers sont inséparables du passage de l'état de guerre à l'état de paix, il n'a pas tenu aux soussignés, que ce passage ne fut heureux & rapide ; c'est à la députation de l'Empire, à se convaincre de plus en plus, qu'on ne travaillera jamais plus efficacement au soulagement & au bonheur des peuples, qu'en prévenant, pour toujours le fléau de la guerre, par une prompte pacification. C'est à elle, à se rendre au vœu des princes & de tous les habitants de l'Allemagne, dont les réclamations & les plaintes mêmes sont un cri de paix. Alors, tous les sujets d'inquiétudes respectives cesseront, & le sentiment des maux passés, se perdra dans la jouissance d'une prospérité tranquille & durable.

Les ministres plénipotentiaires de la république française, en finissant cette note, se réfèrent expressément à ce qu'ils ont déclaré dans leur première de ce jour, relativement aux 18 articles joints à la note de la députation de l'Empire du 13 ventôse, & aux présuppositions énoncées dans celle du 21 du même mois.

Ils assurent le ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur, de leur considération la plus distinguée.

Rastadt, le 28 fructidor, an 6, de la république française.

Signé BONNIER, JEAN DEBRY, ROBERJOT.

ANGLETERRE.

5°. Extrait d'une lettre écrite de Londres par un allemand.

S'il est vrai, comme j'ai dit un grand homme de l'antiquité, qu'il importe autant de bien connoître le caractère de ses ennemis que celui de ses amis, cela est encore plus vrai des nations que des individus. Il peut donc y avoir quelque utilité à recueillir tout ce qui sert à faire connoître l'esprit général & les mœurs actuelles d'un peuple qui se montre le plus acharné des ennemis de la république française. Mais le passage suivant pourroit encore, sans cette vue politique, intéresser la curiosité, sous le simple rapport d'une observation morale.

Il vient de paroître à Londres un ouvrage intitulé : *Les quatre Ages, et Essais sur différens sujets*, par M. Jackson, auteur déjà connu de quelques ouvrages ingénieux & bien écrits. Voici un fragment de celui-ci :

Caractere bizarre.

Quand nous sommes en paix avec le monde & que le monde est en paix avec nous, nos promeneurs d'été visitent le continent, & traversent la France pour aller en Suisse, où, sans aucun goût pour les particularités naturelles de ce pays, ils passent leur tems assez tristement. Mais, à leur retour, ils triomphent de l'ignorance de ceux qui ne sont jamais sortis de chez eux, & leur racontent le plaisir infini qu'ils ont goûté dans leur voyage.

Lorsque la guerre nous confine dans l'enceinte de notre isle, nous allons aussi loin que nous pouvons, c'est-à-dire, sur les côtes de la mer.

Les endroits des côtes où l'on se rassemble pour prendre les eaux, ou pour ne prendre que du thé comme ailleurs, offrent à l'observateur attentif une grande variété de caracteres plus ou moins amusans : quelques-uns y vont pour leur santé ; un plus grand nombre pour leur plaisir ; un plus grand nombre encore par désœuvrement & par ennui : ce sont ceux pour qui non-seulement le jour est trop long, mais à qui les heures pesent ; ceux qui, comme dit Ranger dans la comédie, aimeroient encore mieux aller au diable que de rester chez eux.

Une semaine de séjour m'a donné occasion de faire connoissance avec un homme bizarre. Nous nous étions rencontrés au café, à la bibliothèque ; & la connoissance étoit ébauchée, lorsque, sans aucun motif, cet homme parut affecter de m'éviter. Un jour cependant que nous nous trouvâmes par hasard comme emprisonnés dans la chambre obscure, il ne put éviter de descendre avec moi & d'entrer en conversation. « Vous devez me trouver un homme fort » bizarre ? » Et comme je ne lui répondois pas : « Je conviens, » ajouta-t-il, que ma conduite à l'air étrange ; mais j'ai des raisons » pour me conduire comme je fais. . . ». Je ne répondis rien encore, & il continua : « Dans ma jeunesse je ne fus pas long-tems » à observer que la plus grande partie des peines de la vie ne nous » venoient pas de nous, mais des autres. Un seul individu peut en » rendre cent misérables, en les faisant participer à ses afflictions » personnelles ; il n'en peut rendre heureux qu'un seul, en lui » faisant partager ses plaisirs. Vous voyez bien que c'est un marché » de dupes ; & c'est cependant là le commerce de la société ! »

« Si votre ami augmente sa fortune, vous n'en êtes pas plus » riche ; mais s'il la perd, vous en devenez plus pauvre. S'il se porte » bien, c'est un état naturel ; vous ne vous en réjouissez pas ; mais » s'il est malade, vous souffrez aussi. S'il possède une femme aimable & jolie, vous ne partagez pas ses jouissances ; mais s'il la » perd, il vient épancher sa douleur dans votre sein ; vous pleurez » avec lui.

« Ces observations & cent autres me frappèrent de bonne heure, » & me déterminèrent à n'avoir point d'ami. Pour cela, j'ai pris » le parti de changer sans cesse de résidence. J'ai fait beaucoup » de connoissances & je n'ai pas un ami. Je visite de tems en tems » les lieux d'amusemens publics, & quelquefois je m'enterre dans » Londres. Si je veux m'instruire, je passe quelque tems dans la » retraite. Si je veux m'amuser, je cherche les plaisirs qui n'attachent point. Comme le papillon, je voltige de fleurs en fleurs, » & ne me fixe sur aucune. Si une femme aimable me fait une » impression trop vive & qui pourroit d'engendrer en une tendre affection, je m'en éloigne & change de lieu. Mais je sens, en vous parlant si long-tems, que je manque à mes principes. & que je » pourrais m'attacher à vous. C'est la dernière fois que je vous » parle ». Il me quitta, & je ne l'ai pas revu.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

D'Arav, le 27 fructidor.

La tranquillité est entièrement rétablie dans le canton d'Unterwald ; les habitans égarés rentrent dans leurs vil-

lages après avoir déposé les armes. Les citoyens du canton d'Uri ont unanimement prêté le serment civique ; & on espère que ceux de Schwitz rentreront également dans le bon ordre. Plusieurs communes de ce dernier canton se sont déjà rendues.

Il ne reste plus que le pays des Grisons où le parti aristocratique domine toujours. Schawembourg marche lui-même vers ce pays avec une partie des troupes qui sont sous son commandement. Un de ses aides-de-camp a déjà parcouru ce pays ; & on espère que les français y seront reçus fraternellement.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 30 fructidor.

Les dernières nouvelles de Vienne ne sont pas fort à la paix. Le prince Requin, qui y est encore, met tout en usage pour engager le cabinet autrichien à reprendre les hostilités contre la France : il lui promet à cet effet des secours en argent & en hommes. Il paroît certain qu'un corps russe, sous le commandement de ce Suwarow qui a commis tant d'atrocités en Pologne & en Turquie, se trouve déjà en Gallicie, & qu'il marchera en Bohême pour pénétrer dans l'Allemagne ; si la guerre éclate de nouveau. Le départ de Vienne du baron Saint-Vincent, adjudant de l'empereur, est certain ; c'est lui qui doit conduire les russes à leur destination.

Plusieurs régimens ont été détachés de la Styrie & de la Carinthie pour aller renforcer l'armée autrichienne d'Italie.

DE PARIS, le 4°. jour complémentaire.

De grands préparatifs se font pour célébrer avec la magnificence convenable, l'anniversaire de la fondation de la République. Les travaux se poursuivent avec activité au Champ-de-Mars. De vaste galeries en bois ont été construites dans la partie du champ qui approche de la Seine. C'est là que seront étalées les marchandises & tous les objets d'arts & d'industrie, destinés à l'embellissement de la fête. Cette exposition devoit avoir lieu dès le premier jour complémentaire, d'après le programme publié ; mais les portiques & les boutiques n'étoient pas encore achevés hier. Cependant le ministre de l'intérieur a fait, à midi, l'ouverture de l'exposition publique des divers produits de l'industrie nationale. Il étoit précédé des membres du bureau central & du jury choisi pour juger ces ouvrages. Il a prononcé un discours analogue à la circonstance.

L'aueil de la patrie, au Champ-de-Mars, a été illuminé, les dernières soirées.

— Le général Périno est du nombre des officiers auxquels le directeur vient de rendre de l'emploi ; il a dû partir, ces jours derniers, pour l'armée de Mayence.

— La police a prohibé les journaux intitulés : *Le Bien Informé* & *le Révolutour*. Les sceilles ont été mis sur leurs presses.

— La citoyenne Buonaparte est arrivée de Plombières à Paris.

— Le contre-amiral d'Albarade est arrivé à Paris, pour y demander la révocation du jugement, qui le déclare désormais incapable de commander.

— Si on en croit quelques lettres particulières, le contre-amiral du Chayla ; les chefs de division du Petit-Thouars & Thévénard ; les capitaines de vaisseau Perrée, Gautaune, Raors & Cauvin ; Joubert, intendant de l'armée navale ; & Cuzent, sous-commissaire, sont aussi au nombre de ceux qui ont péri dans le combat naval.

Suivant les mêmes lettres, c'est à Candie qu'auroit

relâché le vaisseau de ligne la *Généreux*, capitaine Lejoille, & le *Guerrier* seroit entré à Corfou.

— Le ministre plénipotentiaire de Portugal est arrivé aujourd'hui à Paris. Il y avoit été précédé par une partie de sa suite qui est nombreuse.

— Il paroît que c'est avec l'agrément de l'Angleterre que la cour de Portugal songe à faire sa paix, puisqu'on mande de Lisbonne que les Anglais transportent déjà à Gibraltar leur hôpital & leur artillerie, & que leurs troupes se préparent à s'embarquer.

— Tout ce que quelques feuilles ont débité sur l'état prétendu désespéré ou sur le dérangement de tête de M. Saavedra, est inexact & controvérsé. Des lettres sûres, de Madrid, annoncent qu'il est en pleine convalescence, & que loin de s'occuper à lui donner un successeur, le roi d'Espagne vient de lui confier définitivement le portefeuille des affaires étrangères qu'il n'avoit que par *interim*. On sait qu'en Espagne, le ministre des affaires étrangères est premier ministre. Le ministère des finances a été détaché des attributions de M. Saavedra, & remis entre les mains de M. Soler.

Le duc d'Ossuna, destiné à une mission extérieure, doit se rendre bientôt à Paris, & y rester quelque tems.

— L'ascension aérostatique de Blanchard a hier parfaitement réussi. Il est parti vers trois heures du jardin d'Italie, s'est élevé à une grande hauteur, a été à-peu-près une demi-heure dans les airs, & est allé descendre fort paisiblement à une demi-lieue dans une plaine située au haut du fauxbourg du Roule, du côté de Mousseau. Il étoit seul dans sa nacelle. Il n'a pas éprouvé le moindre mal.

Comme il est descendu lentement, la foule s'est précipitée pour le voir débarquer. Des citoyens ont ensuite retenu & porté la nacelle depuis le Roule jusqu'au jardin d'Italie, & y ont ainsi ramené Blanchard, comme en triomphe, au milieu d'une affluence très-nombreuse qui suivoit le ballon dans lequel il étoit debout.

Ces sortes d'expériences répétées tant de fois sans accident, deviennent vulgaires & seront désormais sans mérite, si on ne les perfectionne pas; elles ne supposent plus dans celui qui les tente autant d'audace qu'il en faut à un soldat pour se précipiter au fort de la mêlée en un jour de bataille.

La gloire dans ce genre ne peut plus appartenir qu'à celui qui trouvera un moyen quelconque de diriger son ballon & de naviguer dans l'air, quels que soient les vents. C'est à cette découverte que doivent désormais s'attacher les physiciens. Le ballon n'est qu'un bateau avec voile d'une forme différente. Pourquoi donc ne trouveroit-on pas le secret de le mener comme on veut, en envoyant, ainsi que sur mer, lorsque les vents sont contraires? C'est désormais là le problème à résoudre.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 29 fructidor, an 6.

Le directoire exécutif, considérant la nécessité de rétablir l'instruction & de maintenir l'ordre & la régularité dans l'administration des troupes de la république;

Considérant que le seul moyen de parvenir à ce but essentiel, est de confier la surveillance de tous les détails des généraux instruits & expérimentés, arrête:

Art. 1^{er}. Les généraux de division Schawembourg & Dubois-Crancé seront nommés inspecteurs-généraux de

l'infanterie de l'armée de Mayence & des troupes françaises en Helvétie.

Les généraux de division Bourcier & Harville sont nommés inspecteurs-généraux des troupes à cheval des mêmes armées.

Le général Beurnonville est nommé inspecteur-général de l'infanterie de l'armée d'Angleterre.

Le général Kellermaun, inspecteur-général de la cavalerie de la même armée

Le général Moreau, inspecteur-général de l'infanterie de l'armée d'Italie.

Le général Beauvevoir, inspecteur-général de la cavalerie de la même armée.

Le général Serrurier, inspecteur-général des troupes stationnées dans l'intérieur.

Signé, TRÉLHARD, président.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Le ministre de la marine, en faisant passer à celui de l'intérieur la notice des traits de valeur qui ont honoré la marine républicaine dans l'an 6, finit ainsi sa lettre:

« Je regrette, mon cher collègue, de n'avoir aucun détails sur les circonstances du combat qui a eu lieu, le 15 thermidor, entre les armées française & anglaise devant Alexandrie. Quel qu'en ait été le résultat, je suis certain qu'il honore la nation française. Si la valeur, si l'acharnement que les républicains, inférieurs en forces, ont montrés dans cette action, n'ont pu donner la victoire, ils ont su périr pour leur pays, en se défendant jusqu'à la dernière extrémité, & vendre cher leur défaite. L'histoire recueillera les détails de cette mémorable journée; & la patrie, en pleurant ses enfans, admirera leur courage & leurs vertus civiques ».

Signé, BRUIX.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen DAUNOU.

Séance du quatrième jour complémentaire.

Une députation du tribunal de cassation est admise à la barre, & présente le tableau des jugemens rendus par ce tribunal pendant l'an 6. Ce n'est pas là cependant, a ajouté l'orateur de la députation, la seule tâche que nous ayons à remplir; c'est avec une bien douce satisfaction que nous rendons compte au conseil que le patriotisme anime tous les tribunaux; que le crime est aussi sûr d'y recevoir son châtement, que l'innocence d'y trouver un asyle; & cette heureuse révolution est due au courage des législateurs.

Le président répond que c'est remplir un des premiers vœux de la constitution, que d'administrer la justice avec impartialité & sévérité; il invite le tribunal à continuer de s'acquitter comme il fait de ses fonctions.

Le conseil ordonne l'impression de ces deux discours. Lecointe fait adopter un projet de résolution sur les récompenses à accorder aux citoyens qui seront blessés en prêtant main-forte à la loi.

Crassous présente à la discussion quatre projets de résolutions sur l'état actuel des ventes des domaines nationaux, & sur les mesures à prendre pour la liquidation de la dette publique.

L'un de ces projets, relatif aux ventes des domaines

nationaux, est renvoyé à la commission des finances ; les autres sont adoptés ; en voici les dispositions principales :

1°. Tout créancier actuel de 600 fr. de rente perpétuelle, & au-dessous, jusqu'à 99 fr., liquidée ou à liquider, sera, sur la déclaration, comme il n'a point d'autre partie de rente en perpétuel à réunir, liquidé, moitié en tiers consolidé, & moitié en bons de deux tiers mobilisés.

2°. Tout créancier qui a 99, fr. & au-dessous, de rente constituée en perpétuel, liquidée ou à liquider, sera, sur pareille déclaration, liquidée pour 50 fr. de rente en tiers consolidé ; & pour le surplus seulement, en bons de deux tiers mobilisés.

3°. Tout créancier en rentes constituées en perpétuel, liquidées ou à liquider, dont la créance est au-dessous de 50 francs de rente, sera, sur pareille déclaration, liquidé, pour la totalité de sa créance, en tiers consolidé provisoire.

4°. Les mêmes dispositions seront appliquées aux créanciers des rentes viagères.

5°. Tout créancier qui seroit reconnu avoir fait une fausse déclaration, perdra toutes ses parties de rente sur l'état.

6°. Les acquéreurs de domaines nationaux vendus en exécution des lois antérieures à celle du 28 ventôse an 4, & qui doivent encore une partie du prix de leurs acquisitions, seront tenus de se libérer en numéraire, suivant la valeur représentative des assignats au cours du jour du procès-verbal de la vente, tel qu'il est réglé par le tableau du cours tenu par les commissaires de la trésorerie nationale, & annexé à la loi du 5 messidor an 5, ou de souscrire, dans le mois, des cédules ou obligations payables dans trois mois, à compter du jour de la publication de la présente loi, en la forme prescrite par la loi du 16 brumaire an 5.

Les acquéreurs de domaines nationaux qui ont acquis, en exécution de la loi du 28 ventôse an 4, & qui n'ont pas encore soldé le prix de leur acquisition, seront admis, si les biens n'ont point été vendus, à se libérer dans le mois de la publication de la présente loi : savoir,

7°. Pour ce qui reste dû sur les trois premiers quarts, en tiers consolidé inscrit ; & pour le surplus, en numéraire, conformément à leurs obligations.

8°. Les créanciers de la république qui doivent être liquidés en exécution des lois des 9 vendémiaire & 24 frimaire derniers, seront tenus de produire leurs titres aux fonctionnaires publics chargés de les vérifier d'ici au premier germinal prochain exclusivement, à peine de déchéance.

9°. Les créanciers liquidés seront tenus de retirer leurs certificats & de les échanger contre les bons de remboursement émis par la trésorerie nationale, dans les six mois de la date de l'avis qui leur en sera donné, à peine de déchéance.

Guyot-Desherbiers présente un projet de résolution sur les dépenses du ministère de la justice pour l'an 7. Le conseil en ordonne l'impression.

Le directoire exécutif, par un message, invite le conseil à s'occuper de tous les projets de finances, afin de

compléter le système de nos ressources & d'assurer les recettes, sans quoi la république courroit des dangers que le corps législatif peut seul prévenir.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission des finances.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LALOY.

Séance du 4^e jour complémentaire.

Lepaige fait approuver deux résolutions du 23 fructidor, relatives aux opérations des assemblées primaires & communales de Cognac & de la Rochefoucault, département de la Charente.

Une députation du tribunal de cassation vient apporter l'état des jugemens rendus par ce tribunal pendant cette année. Le conseil en ordonne l'impression, ainsi que celle du compte rendu en l'an 2, qui n'a point été imprimé.

Chasset fait approuver dix résolutions du 24 fructidor, relatives aux opérations des assemblées primaires & communales de Chaussant, Anse, Bessenay, Missery, Messimy, Saint-Didier, Pommier, de Rogny & de Salle, de Pomey, la Chapelle & la Rajasse, Neuville, & rejette celles relatives aux opérations de Brindas, Chevenay & autres communes du canton de Vaugnerais, département du Rhône, attendu que l'instruction sur la tenue des assemblées n'a pas été suivie.

Bourse du 4^e jour complémentaire.

Amsterdam.....	59 $\frac{1}{2}$, 59 $\frac{1}{4}$.	Rente viagère....	18 f. 50 c.
Idem cour.....	56 $\frac{1}{2}$, 56 $\frac{1}{4}$.	Rente provis....	19 f. 50 c.
Hambourg.....	193, 191 $\frac{1}{4}$.	Tiers cons.....	18 f. 75 c.
Madrid.....	11 f. 62 à 56 c.	Bon 2/3.....	2 f. 24 c.
Mad. effect.....	14 f. 62 à 56 c.	Bon $\frac{1}{2}$	2 f. 25 c.
Cadix.....	11 f. 62 à 56 c.	Bon $\frac{1}{4}$	42 f.
Cad. effect.....	14 f. 62 à 56 c.	Or fin.....	106 f.
Gènes.....	96 $\frac{3}{4}$, 95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg....	50 f. 75 c.
Livourne.....	105 $\frac{1}{4}$, 104 $\frac{1}{4}$.	Portugaise.....	97 f. 50 c.
Bâle.....	1 $\frac{1}{4}$ à 1 per.	Piastre.....	5 f. 39 c.
Geneve.....	2 $\frac{7}{8}$ per.	Quadruple.....	81 f. 75 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol....	11 f. 75 c.
Marseille.....	pair 10 j.	Guinée.....	26 f. 40 c.
Bordeaux.....	pair 12 j.	Souverain.....	35 f. 15 c.
Montpellier.....	pair 8 j.		

Esprit $\frac{5}{6}$, 420 à 425 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 305 à 315 f. — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin, 3 fr. 10 cent. — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 10 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 3 f. 10 c. — Coton des isles, 4 f. 50 c à 5 f. 50 c. — Sel, 0 f.

Description des statues des Tuileries, par A. L. Millin, conservateur du Muséum des antiques & professeur national d'histoire & d'antiquités ; 1 vol. in-12. Prix, 1 fr. 50 cent. A Paris, chez l'auteur, à la bibliothèque nationale, rue Neuve des Petits-Champs, n°. 11, & chez Fuchs, libraire, rue des Nathurins.

Ce petit ouvrage offre une analyse raisonnée des jugemens des plus habiles écrivains sur les monumens des arts ; le précis de ce qui a été dit de plus juste & de plus certain sur ceux qui embellissent le jardin des Tuileries, & une application heureuse des connaissances littéraires & classiques. Il peut être à la fois utile aux jeunes gens & agréable aux gens du monde.

A. FRANÇOIS.